



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL
COMMISSION SENIORS



District de l'Hérault de Football

COMMISSION SENIORS

Réunion du 04/03/2026

Présidence : **M. Jacques Gay**

Présents : **MM. Bernard Guiraudou – Patrick Langelfeld – Bruno Lefevre – Sylvain Sanna**

Le procès-verbal de la réunion du 18/02/2026 a été approuvé à l'unanimité.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

RAPPEL – COUPES

Les tirages au sort des ¼ de Finale de Coupe de l'Hérault Seniors et Challenge Maurice Martin du 05/04/2026 auront lieu le jeudi 12/03/2026 à 18h dans les locaux de ICI HERAULT, 474 Allée Henri II de Montmorency à Montpellier.

Les clubs en lice sont cordialement invités à y assister (deux personnes maximum par club, arrivée sur place au plus tard à 17h30).

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

LESPIGNAN VENDRES FC 1/PUISSALICON MAGALAS 1

Du 01/03/2026

Est reportée au 04/03/2026

(Match en retard – Accord des clubs)

D1

ST THIBERY SC 1/CAZOULS MAR MAU 1

Du 25/01/2026, reportée à l'avance

Est reportée au 05/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

CLERMONTAISE 2/CASTELNAU CRES FC 2

Du 08/02/2026, reportée par la permanence du District

Est reportée au 26/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

En cas de qualification de CLERMONTAISE 2 pour les ½ finales du Challenge Maurice Martin du 26/04/2026, le match de championnat sera reporté et fixé au 01/05/2026, jour férié et journée de rattrapage au calendrier général.

ST THIBERY SC 1/ESGVH 1

Du 15/02/2026, reportée à l'avance

Est reportée au 26/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

LUNEL GC 2/ST THIBERY SC 1

Du 22/02/2026, reportée à l'avance

Est reportée au 01/05/2026 jour férié, journée de rattrapage au calendrier général

(Match aller du 08/11/2025 reprogrammé au 22/02/2026)

D2

⚽ Poule A

M. ATLAS PAILLADE 3/VENDARGUES PI 2

Du 21/02/2026

Est donnée à rejouer au 26/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



(Décision de la Commission Règlements & Contentieux – PV du 02/03/2026)

En cas de qualification de M. ATLAS PAILLADE 3 pour les ½ finales du Challenge Maurice Martin du 26/04/2026, le match de championnat sera reporté et fixé au 01/05/2026, jour férié et journée de rattrapage au calendrier général.

⚽ Poule B

MONTPEYROUX FC 1/ALIGNAN AC 1

Du 01/03/2026

Est reportée au 05/04/2026

(Accord footclubs)

D3

⚽ Poule B

MEZE STADE FC 2/SC SETE 2

Du 15/02/2026, reportée par la permanence du District

Est reportée au 26/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

En cas de qualification de MEZE STADE FC 2 pour les ½ finales du Challenge Maurice Martin du 26/04/2026, le match de championnat sera reporté et fixé au 01/05/2026, jour férié et journée de rattrapage au calendrier général.

CŒUR HERAULT-CAUX1 /MEZE STADE FC 2

Du 22/02/2026, reportée à l'avance

Sera reportée au 01/05/2026 ou 03/05/2026, journées de rattrapage au calendrier général

(Match aller du 09/11/2025 reprogrammé au 22/02/2026)

SC SETE 2/BALARUC STADE 2

Du 12/04/2026

Est avancée au 04/04/2026

(Accord footclubs)

D4

⚽ Poule C

MIDI LIROU CAP POILH 1/THEZAN ST GENIES 1

Du 22/02/2026 (match aller)

A été inversée et jouée

(Arrêté municipal)

MIDI LIROU CAP POILH 1/THEZAN ST GENIES 1

Du 22/02/2026, reportée à l'avance

Est reportée au 01/05/2026, jour férié, journée de rattrapage au calendrier général

(Match aller reporté à trois reprises, reprogrammé au 22/02/2026, puis inversé)

PUIMISSON AS 2/ALIGNAN AC 2

Du 22/02/2026, reportée par la permanence du District

Est reportée au 01/05/2026, jour férié et journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



VÉTÉRANS

⚽ Poule A

VALERGUES AS 33/VENDARGUES PI 33

Du 27/02/2026 (match du 13/02/2026 reporté)

Est reportée au 10/04/2026, dernière journée de rattrapage au calendrier général

(Accord des clubs)

⚽ Poule B

LE BOSC E.S VETERANS 31/ST ANDRE SANGONIS OL 33

Du 20/02/2026 (match du 23/01/2026 reporté)

Est reportée au 10/04/2026, dernière journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

RS GIGEANNAIS 32/CLERMONTAISE 33

Du 13/02/2026, reportée à l'avance

Est reportée au 10/04/2026, dernière journée de rattrapage au calendrier général

(Accord des clubs pour le report à une date ultérieure – conditions météorologiques)

⚽ Poule E

FC VALLEE DU JAUR 31/MARAUSSAN AO 33

Du 20/02/2026 (match du 23/01/2026 reporté)

Est reportée au 06/03/2026 journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

MIDI LIROU CAP POILH 32/SAUVIAN FC 32

Du 20/02/2026 (match du 23/01/2026 reporté)

Est reportée au 10/04/2026, dernière journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

ABSENCE DE DÉSIGNATION DU RESPONSABLE SÉCURITÉ

Vu les feuilles de matchs,
Vu les rapports des officiels,

Conformément aux dispositions de l'Article 15 c) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 30 € pour absence de désignation du Responsable Sécurité lors des rencontres suivantes :

ASPTT MONTPELLIER 1 (503349)

54080384 – D3 (A) du 22/02/2026

Amende : 30 €

LUNEL-VIEL US 1 (503252)

54102846 – D4 (A) du 22/02/2026

Amende : 30 €

ST MATHIEU AS 1 (521457)

54102848 – D4 (A) du 22/02/2026

Amende : 30 €



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



SUSSARGUES FC 2 (547494)

54102820 – D4 (A) du 01/03/2026

Amende : 30 €

SC LODEVE 1 (582251)

54090647 – D4 (B) du 22/02/2026

Amende : 30 €

MIREVAL AS 2 (524047)

54090650 – D4 (B) du 22/02/2026

Amende : 30 €

F.C. DOMITIA 2 (564538)

54090624 – D4 (B) du 01/03/2026

Amende : 30 €

BOUJAN FC 1 (557566)

54091040 – D4 (C) du 22/02/2026

Amende : 30 €

ENT.HAUTS CANTONS 2 (523435)

54091015 – D4 (C) du 01/03/2026

Amende : 30 €

ALIGNAN AC 2 (521880)

54091017 – D4 (C) du 01/03/2026

Amende : 30 €

M. LUNARET NORD 1 (503234)

54103115 – D5 (A) du 22/02/2026

Amende : 30 €

PRADES LE LEZ FC 2 (530551)

54103099 – D5 (A) du 01/03/2026

Amende : 30 €

MARAUSSAN AO 2 (590268)

54091163 – D5 (B) du 01/03/2026

Amende : 30 €

FORFAITS

CAZOULS MAR MAU 33 (521617)

54231569 – Vétérans (E) du 20/02/2026

Contre VIL. BEZIERS FC 32

Courriel du 20/02/2026

Amende : 40 € (20 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



LAVERUNE FC 1 (541831)

54071572 – D2 (A) du 01/03/2026
Contre M. CELLENEUVE 1

Courriel du 18/02/2026

Amende : 140 € (70 € forfait notifié plus de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

ESGVH 3 (503188)

54091016 – D4 (B) du 01/03/2026
À CAZOULS MAR MAU 2

Courriel du 27/02/2026 adressé à la permanence du District

Amende : 20 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

MIREVAL AS 2 (524047)

54090616 – D4 (B) du 01/03/2026
À SC LODEVE 1

Courriel du 28/02/2026 adressé à la permanence du District

Amende : 20 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

FORFAIT GÉNÉRAL

ALIGNAN AC 33 (521880)

Vétérans (D)

Courriel du 20/02/2026

Amende : 70 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu les feuilles de matchs version « papier »,

Vus les rapports des officiels,

Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



NEZIGNAN EVEQUE ES 32 (536792)

54226870 – Vétérans (C) du 20/02/2026

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Problème d'identifiant)

SC SETE 2 (564600)

54089446 – D3 (B) du 21/02/2026

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Tablette version 3.9)

ENT.HAUTS CANTONS 1 (523435)

54090883 – D3 (C) du 01/03/2026

Amende : 2^e infraction : 50 € (cf. PV du 03/12/2025)

(Tablette version 3.9)

F.C. DOMITIA 2 (564538)

54090624 – D4 (B) du 01/03/2026

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Tablette version 3.9)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 f) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 11/03/2026

Le Président,
Jacques Gay

Le Secrétaire de séance,
Bernard Guiraudou